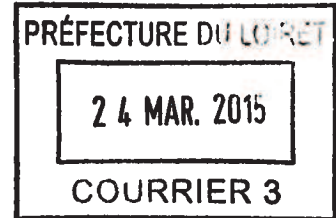




**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 17 mars 2015



37/15

Date d'affichage : 20 mars 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

L'An Deux Mil Quinze, le 17 mars 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 11 mars 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes du canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Anne GABORIT à Mme Michèle CORMERY, Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO

Absent excusé : M. Michel TATIN

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé NIEUVIARTS

**Objet : CHAVANNERIE II – Cession d'un terrain à la SCI CHEMIN DE MERIGNAN**

Les locaux de la SARL 3 MDV, actuellement implantée Chemin de Mérignan à La Ferté Saint-Aubin, ne sont plus adaptés à la croissance de l'entreprise et ses dirigeants souhaitent acquérir un terrain qui leur permettra à la fois de déplacer leur entreprise mais aussi de créer deux cellules destinées à la location. Leur projet consiste donc à faire construire 3 bâtiments BBC à l'esthétique soignée d'une surface de 1500 m<sup>2</sup> pouvant accueillir trois entreprises. Chaque cellule se composera de 100 m<sup>2</sup> de bureaux et de 400 m<sup>2</sup> d'atelier. Les dirigeants, via la SCI CHEMIN DE MERIGNAN, envisagent l'acquisition d'une parcelle dont la superficie sera garante d'un bon équilibre entre le volume bâti et les espaces verts aménagés.

Pour réaliser ce projet, la SCI CHEMIN DE MERIGNAN souhaite acquérir les lots 1 et 8 du parti d'aménager de la zone Chavannerie II, commune de La Ferté Saint Aubin.

Le service de France Domaine a été saisi le 30 janvier 2015 concernant la vente de 7 600 m<sup>2</sup> sur une base de 12 € le m<sup>2</sup>. Leur avis ne nous est pas parvenu ce jour.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**VEND** à la SCI CHEMIN DE MERIGNAN la parcelle de terrain cadastrée AV 82 correspondant aux lots 1 et 8 du parti d'aménager de la zone Chavannerie II pour un ensemble foncier de 7 600 m<sup>2</sup> au prix de 12 € le m<sup>2</sup> soit une vente de 91 200 € HT, conformément à la demande faite en date du 30 janvier 2015 à France Domaine et pour laquelle ce service ne s'est pas prononcé.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte à intervenir

**AUTORISE** la SCI CHEMIN DE MERIGNAN à construire sur bien d'autrui et donc à effectuer les démarches administratives concernant la construction sur cette parcelle.

**CONFIE** la rédaction de l'acte à l'étude notariale de la Communauté de Communes, les frais étant supportés par l'acquéreur

Le Président  
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le 24 mars 2015

